

Sites running on the FixMyStreet platform

FixMyStreet works everywhere! Take a look at how FixmyStreet is being used in cities and countries across the world.

Africa

Uganda

Site: [FixMyCommunity](#)
Launched: 2015
Run by: [CEW-IT](#)

Americas

Dominican Republic

Site: [CuidoMiCiudad](#)
Launched: 2017
Run by: [Ayuntamiento del Distrito Nacional \(ADN\)](#)

Uruguay

Site: [PorMiBarrio](#)
Launched: 2014
Run by: [DATA](#)

Asia

Malaysia

Site: [Aduanku](#)
Launched: 2014
Run by: [Sinar project](#)

Australasia

Australia

Site: [FixMyStreet.org.au](#)
Launched: 2013
Run by: [Open Local](#)

Europe

France

Site: [FixMyStreet.fr](#)
Launched: 2015
Run by: [FixMyStreet-France](#)

Ireland

Site: [FixMyStreet.ie](#)
Launched: 2012
Run by: [mygov.ie](#)

Kosovo

Site: [Lokalizo](#)
Launched: 2017
Run by: [Prosperity Initiative in Kosovo \(PIKS\)](#)

Kosovo

Site: [ndreqe](#)
Launched: 2017
Run by: [Democracy Plus](#)

Norway

Site: [FiksGataMi](#)
Launched: 2011
Run by: [NUUG](#)

Alcantarilla, Spain

Site: [Arregla Mi Barrio](#)
Launched: 2015
Run by: [Observatorio Ciudadano Municipal de Alcantarilla](#)

Alcalá de Henares, Spain

Site: [Cuida Alcalá](#)
Launched: 2015
Run by: [La Asociación KYOPOL](#)

Sweden

Site: [FixaMinGata](#)
Launched: 2013
Run by: [Sambruk](#)

Switzerland

Site: [ZueriWieNeu](#) in Zurich
Launched: 2013
Run by: [Zurich City Council](#)

United Kingdom

Site: [FixMyStreet](#) (the one that started it all!)
Launched: 2007
Run by: [mySociety](#)

Favoriser la découverte



Get answers from the government and public sector

Make a request for information to a UK public authority: by law, they have to respond

Browse [461,675 requests](#) to [23,180 authorities](#)

Want to know something?

Start your own request

[Make a request »](#)

↓ [Learn more](#)

How it works

You have the **right** to request information from any publicly-funded body, and get answers. WhatDoTheyKnow helps you make a Freedom of Information request. It also publishes all requests online.

1 Use this site to make your request for information – we'll show you how.

2 We'll drop you an email as soon as your request gets a response.

3 We publish it all online. Great! Now you have your answer, and everybody else can access it too.



There is **more than one person** who uses this site and has this name. One of them is shown below, you may mean a different one: [Gavin Chait](#)

This person's Freedom of Information requests (approximately 1145)

Complete Non-Residential / Business Property Rates Data (Section 31)

Response by Doncaster Borough Council to Gavin Chait on 13 March 2018.

Awaiting classification.

Dear Mr Chait, I have contacted whatdotheyknow.com and had your request reopened in order to send the information you previously requested. I trus...

Complete Non-Residential / Business Property Rates Data (Data Quality, Q1 2018)

Response by Eastleigh Borough Council to Gavin Chait on 9 March 2018.

Awaiting classification.

Dear Gavin Chait, Thank you for your request dated 09/02/18. I can confirm the publish data is going to be updated to include occupancy st...

Complete Non-Residential / Business Property Rates Data (Q1 2018)

Response by St Edmundsbury Borough Council to Gavin Chait on 9 March 2018.

Awaiting classification.

Dear Gavin Thank you for your email. You are correct there is a problem with our data. I am liaising with our IT department to resolve this issue. Pl...

Complete Non-Residential / Business Property Rates Data (Data Quality, Q1 2018)

Response by Bristol City Council to Gavin Chait on 8 March 2018.

Awaiting classification.

You sent us a Freedom of Information request on 12/02/2018 Your request number is CRN00155371 Our reply to your request is attached. This respons...

Complete Non-Residential / Business Property Rates Data

Dear Gavin Chait, In response to your

Mythes et risques

Quels dangers, risques ou justification voyez-vous pour ne pas publier de données?



Mythe 1

Soit il faut tout publier, soit il ne faut rien publier

Réalité

Il y a tout un spectre de données

Données Fermées

Données Partagées

Données Ouvertes



Sécurité
Nationale

Information
commerciale
sensible,
brevet, ...

Informations
personnelles

Données de
santé agrégées

Horaire de bus



Mythe 2

Les données sont fausses ou de mauvaise qualité.
Je vais donner une mauvaise image de l'administration.
Les utilisateurs seront mécontents.

Réalité

La publication permet un processus itératif d'amélioration de la qualité:

- Si les données sont de **faible qualité**, la communauté contribuera à **l'amélioration** des données si elles sont utiles, permettant de créer un **cercle vertueux**.
- Exemple: Localisation de **300 000** stations de bus au Royaume-Uni publiée début des années 2010. La communauté a corrigé **18 000** d'entre elles (~6%)



Mythe 3

Je n'ai pas le droit de publier mes données.

Réalité

Plusieurs législations imposent la publication de données et punissent la non-publication de la plupart des données.



Mythe 4

Quelqu'un pourrait tirer des conclusions hâtives, sans considérer une perspective globale.

(Ou) Des réutilisateurs mal intentionnés pourraient modifier les données.

Réalité

- Les rumeurs et les interprétations sur la base d'informations partielles alimentent la suspicion, les analyses sur la base des faits réels sont indiscutables scientifiquement.
- La source officielle est connue.
- Plusieurs dispositions légales punissent l'utilisation frauduleuse de données et la diffamation.



Mythe 5

Les données valent de l'or, la gratuité annihile les revenus potentiels.

Réalité

- La valeur des données n'est pas intrinsèque
- La valeur des données dépend de leur utilisation
- La valeur des données est liée au partage.
- La gratuité concerne les données brutes. Des revenus sont possibles concernant des services sur l'analyse de données, ou pour couvrir les coûts de publication.



Mythe 5 bis

Tout le monde bénéficie de la publication sauf moi/ma structure/le gouvernement. Je vais perdre mon emploi/mon importance.

Réalité

- Le pays bénéficie des impacts sociaux et économiques; nouveaux services, création d'emploi, création de richesse
- Les structures publiques ont un intérêt direct:
 - Une nouvelle approche de la résolution de problème, de la mesure d'impact des politiques publiques, des investissements
 - Une rationalisation de la collecte et la validation de données
- La valeur des données dépend de leur usage, plus la valeur augmente plus le responsable de ces données a de la valeur



Mythe 5ter

D'autres (startups, etc.) vont tirer des bénéfices commerciaux de mes données.

Réalité

- Le gouvernement n'a pas pour mandat d'expérimenter avec les données. Les données ouvertes permettent à d'autres d'innover!
- Les structures publiques sont de très mauvais entrepreneurs.
- Le but de l'état est de favoriser le développement économique et l'entreprenariat.



Mythe 6

L'ouverture des données, c'est beaucoup de travail.
L'ouverture des données, ça coûte très cher.

Réalité

- L'ouverture des données ne présente pas de coût supplémentaire si elle s'intègre dans un processus de gestion de données.
- La transformation en données ouvertes peut être automatisée.
- La gestion des demandes d'information est facilitée
- Passés les investissements initiaux, et l'automatisation des publications, les coûts spécifiques sont faibles.
- Les impacts financiers sont très largement supérieurs aux coûts.

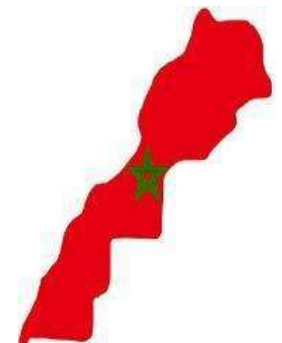


Etude de cas: « Parcoursup » en France

<https://www.parcoursup.gouv.fr/>

2. L'open data au Maroc

- Pionnier dans le lancement d'un portail Open Data en 2011
- Un Comité de pilotage national de l'Open Data
 - Mis en place en décembre 2019
 - Coordonnée par l'ADD
- Un portail national Open Data géré par l'ADD
 - Des portails dans certains organismes (ex: HCP, MEF)
- Une série de législations régissant déjà la publication de données gouvernementales
- Un impact économique et social faible
- Un état des lieux et une stratégie développée en 2020



- **Article 27 de la constitution de 2011:**
« Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public.

Le droit à l'information ne peut être limité que par la loi, dans le but d'assurer la protection de tout ce qui concerne la défense nationale, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, ainsi que la vie privée des personnes, de prévenir l'atteinte aux droits et libertés énoncés dans la présente Constitution et de protéger des sources et des domaines expressément déterminés par la loi. »

- **Loi 05-20 du 25 juillet 2020**
relative à la cybersécurité
 - Définit la classification des actifs informationnels
- **Loi 31-13 du 22 février 2018**
relative au droit d'accès à l'information
 - Définit de manière précise les informations publiques qui peuvent être publiées sur demande ou de façon proactive.
- **Loi 09-08 du 18 février 2009**
relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel
 - Fournit un cadre réglementaire pour la protection de la vie privée.
 - Identifie les données qui rentre dans le cadre de cette loi.
 - Identifie les traitements à leur appliquer avant publication.

- La loi 31-13 stipule l'ouverture par défaut (art.3):
 - Les citoyens ont accès à toutes les informations sauf exceptions
- La loi 31-13 précise ces exceptions (art.7):
 - Ex: défense nationale, sécurité intérieure de l'Etat, vie privée

C.f. « Le droit d'accès à l'information (guide relatif à la loi 31.13) » publié par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

<https://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Guide-Droit-Acces-Information-Maroc.pdf>

- La loi 05-20 stipule que:
 - Chaque entité doit classifier ses données (article 5) et évaluer si elles font partie d'une des 4 catégories définies:
 - Très secret
 - Secret
 - Confidentiel
 - Diffusion restreinte
 - Les données et actifs informationnels classifiés requièrent des habilitations spécifiques pour l'accès et l'utilisation (article 5)

- Lorsqu'un ensemble de données contient des données qui peuvent être publiées et des données qui ne peuvent l'être, il est nécessaire de procéder au retrait des informations sensibles (anonymisation, oblitération...) **tout en publiant le reste des informations** (Loi 31-13, art. 8)

Impact d'un incident de cyber sécurité portant sur la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité des données

Incident à impact très grave: L'incident peut:

- Nuire au maintien des capacités de sécurité et de défense de l'Etat
- Porter préjudice aux intérêts stratégiques de l'Etat
- Porter atteinte à la santé et à la sécurité de la population
- Perturber ou nuire au fonctionnement de l'économie nationale
- Engendrer une incapacité totale ou partielle de plusieurs infrastructures d'importance vitale à assurer leurs fonctions essentielles

Incident à impact grave: L'incident peut engendrer :

- une incapacité totale ou partielle d'une infrastructure d'importance vitale à assurer leurs fonctions essentielles
- Une incapacité totale d'une ou plusieurs entités non considérées comme infrastructures d'importance vitale à assurer leurs fonctions essentielles
- Des pertes financières importantes pour une ou plusieurs entités ou infrastructures d'importance vitale

Incident à impact modéré: L'incident peut engendrer :

- Une gêne ou perturbation mineure dans les fonctions d'une infrastructure d'importance vitale
- Une incapacité partielle d'une ou plusieurs entités non considérées comme infrastructures d'importance vitale à assurer leurs fonctions
- Des pertes financières modérées
- Ou toute autre conséquence de nature analogue

Incident à impact limité: L'incident peut engendrer :

- Une gêne ou perturbation dans les fonctions d'une infrastructure non considérée comme infrastructure d'importance vitale
- Des pertes financières limitées
- Ou toute autre conséquence de nature analogue

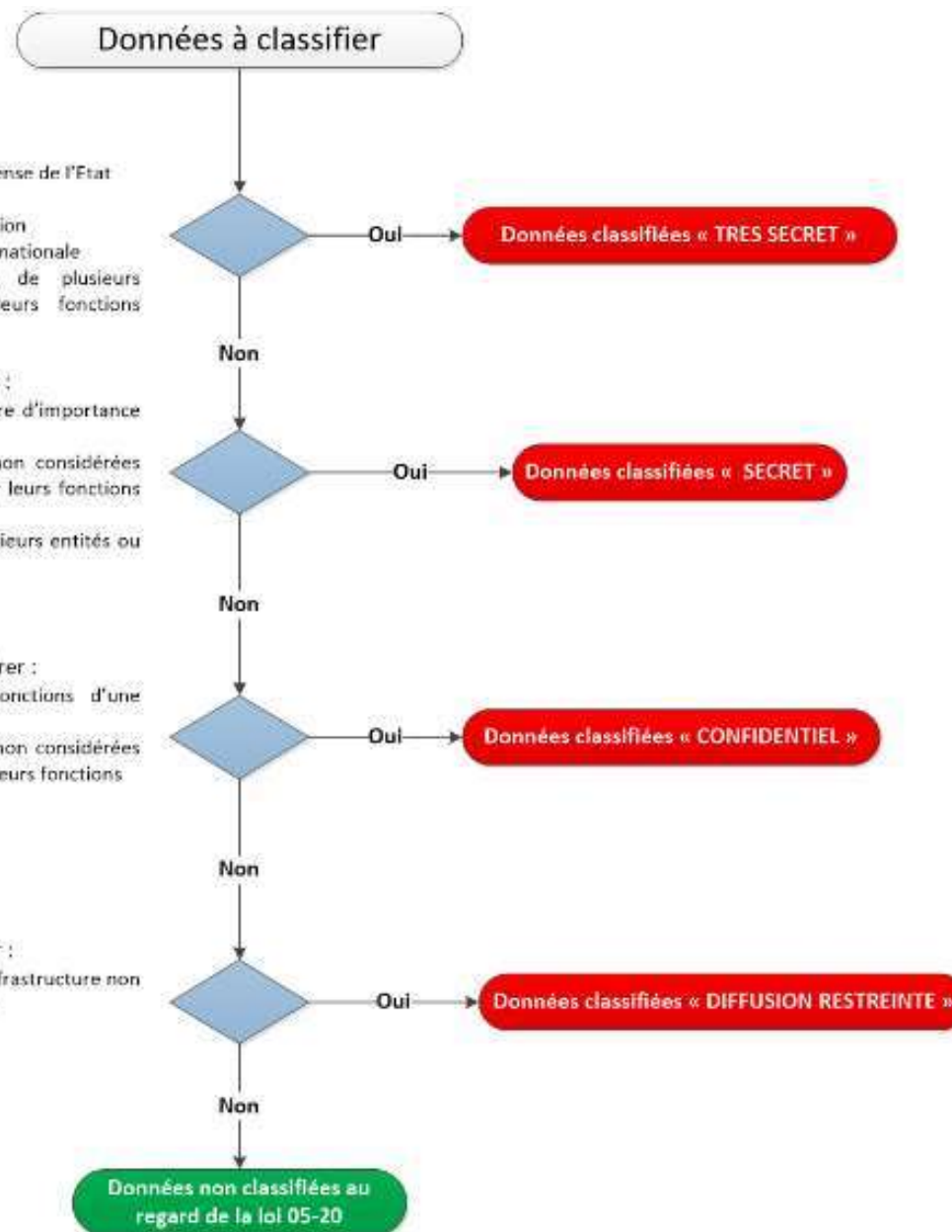
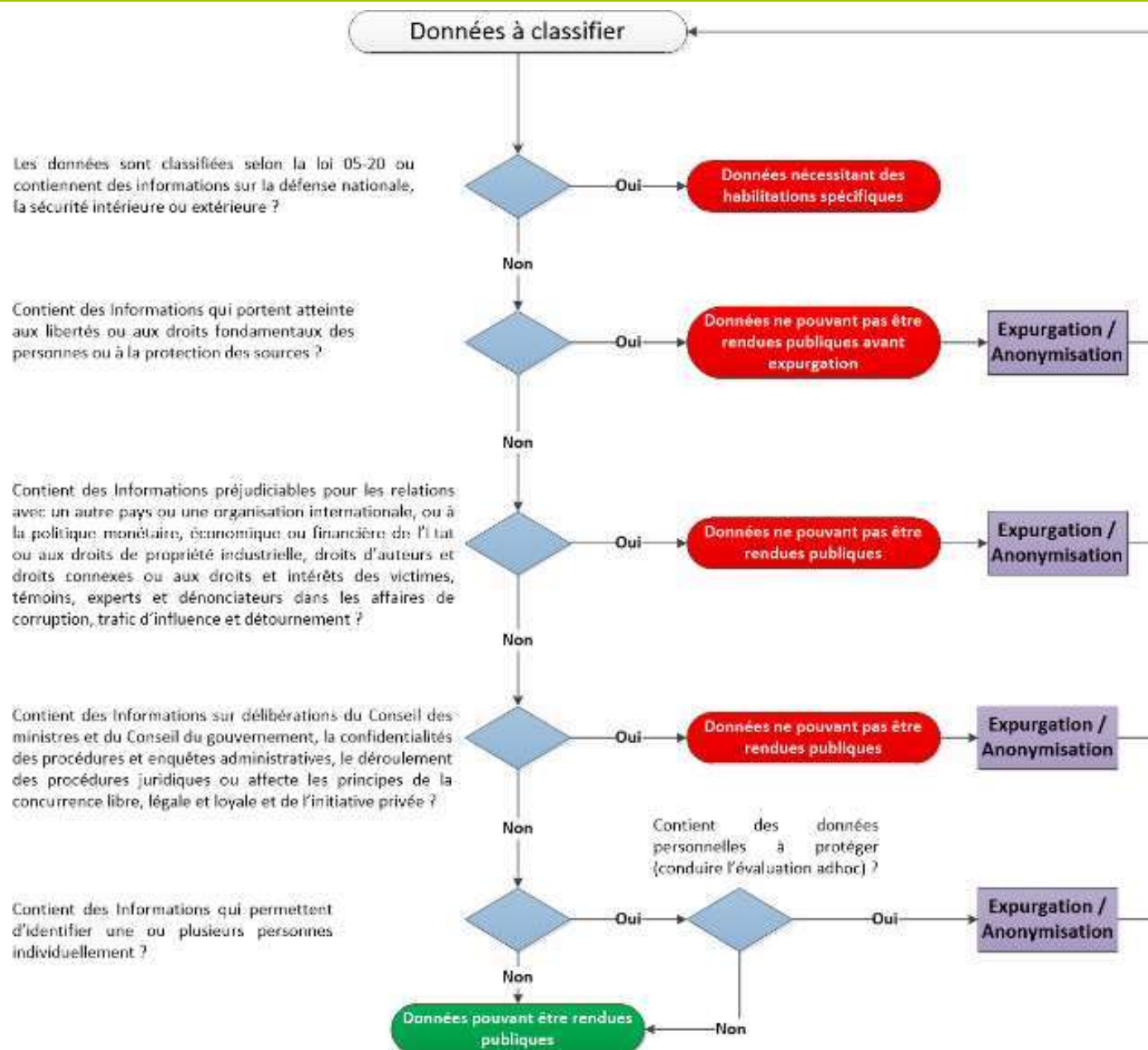
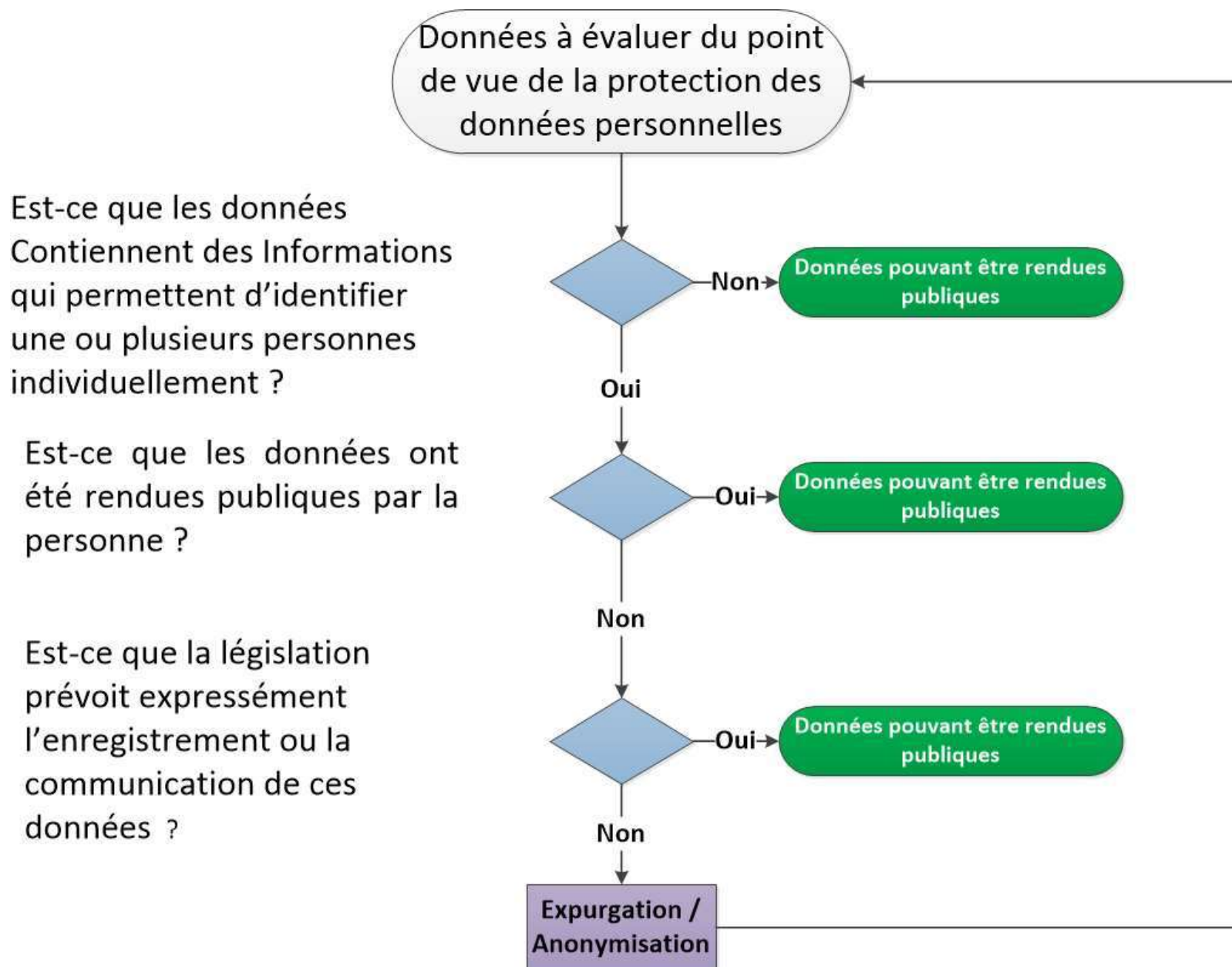


Diagramme de classification - Loi 31-13





○ Missions:

- Le pilotage et la supervision de la mise en œuvre du chantier Open Data à l'échelle nationale.
- L'accompagnement de toutes les initiatives des organismes et institutions publics concernés relatives à l'ouverture des données publiques.
- La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.
- Le suivi et l'évaluation des performances de la mise en œuvre du plan d'actions Open Data.

○ Composition:

- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication
- Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration
- Haut-Commissariat au Plan
- Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
- **Agence de Développement du Digital (ADD)**

- Inventaire de données
- Référentiels de données
- Standards techniques
- Communication, sensibilisation et formation

- Actions à court, moyen et long terme
- 4 volets:
 - Juridique et Réglementaire
 - Technique et Processus
 - Organisationnel et Gouvernance
 - Usage et Réutilisation des données



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

Data.gov.ma

Espace Producteurs العربية Donnez votre avis

DONNÉES THÈMES PRODUCTEURS DOCUMENTATION ACTUALITÉS STATISTIQUES À PROPOS

Bienvenue au Portail National des données ouvertes du Royaume du Maroc

Rechercher parmi les jeux de données...

| THÈMES DES JEUX DE DONNÉES



ECONOMIE & FINANCE

173
jeux de données



SOCIETE

63
jeux de données



EDUCATION

17
jeux de données



SANTE

19
jeux de données

- « Open Database License » (ODbL)
 - Permet:
 - L'exploitation des bases de données (partage, création, adaptation)
 - Commercialement ou non
 - Restrictions:
 - Attribution
 - Maintenir la licence sur la base de données, et éventuellement, sur les modifications qui y sont apportées
 - Garder les données ouvertes.
 - Utilisée par exemple par OpenStreetMap

Comment les Marocains organisent-ils leur temps?

<http://budget-temps.hcp.ma/>



Observatoire du marché du travail

<https://marssad.ma/>

